



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210409-20_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°20

DATE DE LA CONVOCATION 02/04/2021	L'an deux mille vingt et un Le neuf avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/04/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 11 Absent(s) : 0 Votants : 11	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT Secrétaire de séance : Monsieur Olivier FLIGNY Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°20 OBJET : Implantation ruche dans l’enceinte de la mairie	<p>Le Maire sollicité par Mme Anna GUICHARD lui avait évoqué la possibilité d’un prêt du terrain gazonné (qui se trouve à proximité de la mairie), pour l’installation d’une ruche qu’elle avait chez dans son jardin.</p> <p>La première année ce projet porterait sur une seule ruche, gérée par Anna qui est-elle même encadrée par des apiculteurs issus du mouvement Bleu Blanc Ruche, lancé par Arnaud Montebourg. Cela nécessiterait uniquement une clef du portail extérieur pour Anna afin qu’elle puisse accéder à sa ruche quand elle le souhaite. Aucun investissement de la mairie ni de son personnel n’est à prévoir.</p> <p>L’emplacement prévu est assez loin des habitations et des différentes voies comme cela est demandé dans la législation.</p> <p>Ses abeilles sont dociles et peu agressives. La ruche est déclarée en préfecture et Anna est également déclarée en tant qu’apicultrice.</p> <p>Ce projet a une visée pédagogique, puisque à l’issue de la levée des cadres, les habitants avec leurs enfants pourront assister à la récolte du miel.</p> <p>Concernant l’implantation de ruches en ville et en toute sécurité les recommandations sont les suivantes :</p>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (*fermé mercredi*)
Vendredi 14h à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30



- respect des distances légales , voir l'arrêté donnant 20 m des habitations voisines, 100m des écoles...
- une souche d'abeilles dociles, peu agressives sera un plus comme la Buckfast, pas la noire avec du public..

La mairie mettant un terrain à disposition à l'apiculteur, il faudra établir une convention mentionnant les droits et devoirs de chacun et un minimum de conditions incontournables. C'est une garantie pour la mairie comme pour l'apiculteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Monsieur Sylvain GUICHARD étant le mari d'Anna ne participe pas au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Accepte à la majorité (7 pour, 3 abstentions : Olivier MAUGER, Patricia BAZOT, Elizabeth DUFOUR) l'implantation d'une ruche gérée par Mme Anna GUICHARD.

CACHET MAIRIE

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 avril 2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

